

## **COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 05 OCTOBRE 2017**

Présents : Mesdames Khristine FOYART, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Messieurs Philippe BARBILLON, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPZYNSKI, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE.

Intervenants : Benoît LAHOUCHE et Cédric PERROT pour SICAE OISE et Mickaël HENON pour SER.

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie, Monsieur ONIMUS Patrick.

---

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2017**

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2017 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Présentation des comptes rendus annuel prévus à l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

En vertu des dispositions de l'article L2224-31 du CGCT, chaque concessionnaire est tenu de présenter à l'autorité concédante dont il dépend un compte rendu annuel qui comporte, notamment, la valeur brute ainsi que la valeur nette comptables, la valeur de remplacement des ouvrages concédés. Un inventaire détaillé et localisé de ces ouvrages est également mis, à sa demande, à la disposition de l'autorité concédante, pour ce qui concerne la distribution d'électricité. Cet inventaire distingue les biens de retour, les biens de reprise et les biens propres.

LES MEMBRES PRENNENT ACTE DES COMPTES RENDUS POUR L'ANNÉE 2016 QUI N'APPELLENT PAS D'OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

### **3. Avenant à la convention de concession entre SICAE-OISE et SEZEO :**

Le Président explique que les communes de Roye Sur Matz, Laberlière, Gury, Mareuil La Motte et Élincourt Sainte Marguerite sont desservies par SICAE-OISE et la gestion du réseau est régi en vertu d'une convention de concession en date du 23 juin 1999, conclue originellement avec le SIVOM de Lassigny.

Afin de simplifier les rapports juridiques unissant la SICAE OISE et l'actuel SEZEO et considérant que les conditions contractuelles par lesquelles la SICAE OISE est tenue d'accomplir sa mission de service public de distribution de l'énergie électrique diffèrent selon les territoires concernés, alors pourtant qu'il s'agit là d'un même service public, sous le contrôle désormais d'une seule et même AODE, il est jugé opportun de procéder à une uniformisation de ces conditions contractuelles.

C'est pourquoi le Président propose de conclure un avenant à la convention de concession du 10 décembre 2014, amendée par avenant en date du 11 mai 2016 et conclue originellement entre la

SICAE OISE et l'ex-SEZEO afin d'une part de prendre acte de la nouvelle AODE issue de la fusion des syndicats précédents et d'appliquer exclusivement et uniformément à l'ensemble des communes adhérentes au SEZEO, les modalités de la convention susmentionnée.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**4. Convention avec la société Énergie des Cholletz pour enfouissement des réseaux rue du Moulin à Roye Sur Matz**

Monsieur le Président explique que la société WPD a construit un parc éolien sur le territoire de la commune de Conchy Les Pots, désormais exploité par Énergie des Cholletz. L'étude d'impact de ce projet éolien prévoit des compensations pour la commune voisine de Roye Sur Matz consistant en l'enfouissement des réseaux de la rue du Moulin. Cet enfouissement devant être supporté financièrement par la société exploitante des éoliennes.

Le Président demande l'autorisation de signer une convention avec cette société prévoyant que le SEZEO assure la maîtrise d'ouvrage des travaux projetés à hauteur de 151 333,90 € HT qui lui seront remboursés par la société Énergie des Cholletz.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**5. Conventions de mandat**

Le Président demande l'autorisation de signer les conventions de mandats suivantes :

Sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SEZEO :

**NERY** : enfouissement des réseaux Hameau du Huleux

Montant total HT des travaux (tous réseaux) :	107 145,00 €
Participation sur la BT HT 50 % :	24 716,00 €

**PONTPOINT** (commune urbaine) : enfouissement des réseaux RD 123

Montant total HT des travaux (tous réseaux) :	247 339,00 €
Participation sur la BT HT 10 % :	6 678,00 €

**RAVENEL** : renforcement BT et enfouissement coordonné des réseaux rue du Vieux Moulin

Montant total HT des travaux (tous réseaux) :	212 332,00 €
Participation sur la BT HT 100 % :	105 441,00 €

**ROSOY** : renforcement BT et enfouissement coordonné des réseaux rue d'Hardencourt

Montant total HT des travaux (tous réseaux) :	249 622,00 €
Participation sur la BT HT 100 % :	97 980,00 €

**TRICOT** : renforcement aérien rue Verte et remplacement des lanternes

Montant total HT des travaux (tous réseaux) :	99 136,00 €
Participation sur la BT HT 100 % :	81 106,00 €

**TRICOT** : renforcement aérien rue Louis Hennon et remplacement des lanternes

Montant total HT des travaux (tous réseaux) :	89 428,00 €
Participation sur la BT HT 100 % :	70 689,00 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Commune:

**BAZICOURT** : enfouissement des réseaux rues Gaston Gérard, Pierre Dugrosprez et rue de

Compiègne  
Montant total HT des travaux (tous réseaux) : 289 831,00 €  
Participation sur la BT HT 50 % : 63 148,88 €

**CHOISY AU BAC** (commune urbaine) : enfouissement des réseaux rue du Général Leclerc et carrefour des rues Clémenceau, Foch et Delibes  
Montant total HT des travaux (tous réseaux) : 146 781,00 €  
Participation sur la BT HT 10 % : 5 546,40 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Avenants aux conventions sous maîtrise d'ouvrage du SEZEO :

**RESSONS SUR MATZ** : renforcement en souterrain de la rue des Plantes  
Considérant certaines contraintes liées au chantier, les montants communiqués au Comité Syndical du mois de juin nécessitent un ajustement.  
Montant total HT des travaux (tous réseaux) : 98 170,00 € (+ 14 974,00 €)  
Participation sur la BT HT 100 % : 91 852,00 € (+ 14 974,00 €)

**RHUIS** : enfouissement coordonné des réseaux chemin du Paradis  
Considérant certaines contraintes liées au chantier, les montants communiqués au Comité Syndical du mois de juin nécessitent un ajustement.  
Montant total HT des travaux (tous réseaux) : 65 114,00 € (+ 1 059,00 €)  
Participation sur la BT HT 50 % : 13 192,00 € (+ 1 054,00 €)

**RHUIS** : renforcement BT et enfouissement des réseaux Grande Rue  
Considérant certaines contraintes liées au chantier, les montants communiqués au Comité Syndical du mois de juin nécessitent un ajustement.  
Montant total HT des travaux (tous réseaux) : 145 710,00 € (+ 3 903,00 €)  
Participation sur la BT HT 100 % : 66 611,00 € (+ 2 389,00 €)

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**LEVIGNEN** : renforcement et enfouissement coordonné des réseaux rue de Paris  
La plus-value est estimée à 25 810,00 € HT à la charge de la commune (réfections et plaques PEHD) et à 2 430,00 € à la charge du SEZEO (remplacement des compteurs).

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**SAINS MORAINVILLERS** : d'enfouissement des réseaux des rues du Général Leclerc, Oclin et du Cul de Sac.  
La plus-value de 4 715,00 € HT est à la charge de la commune.  
Le Président demande l'accord de signer l'avenant à la convention de mandat correspondant.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**6. Décision modificative n°3-2017**

Monsieur le Président propose aux membres le projet de décision budgétaire modificative n°3 afin d'ouvrir au budget les opérations correspondant aux travaux listés au point précédent.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**7. Création d'un emploi permanent**

Monsieur le Président propose de créer au 1er janvier 2018 un emploi permanent à temps complet

afin d'assurer les fonctions d'Assistant administratif.

Cet emploi correspond au grade d'Adjoint administratif (catégorie C – groupe 2 RIFSEEP) et sera pourvu selon les conditions statutaires en vigueur.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### **8. Indemnité du percepteur**

Madame la Perceptrice a présenté son décompte 2017 pour le calcul de l'indemnité de conseil et de confection du budget.

Considérant l'effort financier demandé par l'État aux Collectivités Locales et considérant qu'au vu du mode de calcul en vigueur, l'indemnité précitée croît chaque année, Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'accorder pour 2017 l'indemnité de conseil au Percepteur à hauteur de 80 %.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### **9. Désignation d'un membre CCP**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de désigner un nouveau membre pour la Commission Consultative Paritaire. Monsieur Alain CARRIÈRE se propose.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### **10. Décision du Président**

- Accord-cadre travaux - Avenant n°2 lot 2 INEO / EIFFAGE

Le Président informe qu'un avenant n°2 au lot 2 de l'accord cadre pour les travaux sur les réseaux a été signé afin de prendre acte de la substitution de la Société Eiffage Énergie Infrastructure Nord à la Société Eiffage Énergie Infrastructure Ile de France.

### **11. Questions diverses :**

- Interrogation sur le maintien d'adhésion à la FNCCR.

Le SEZEO est adhérent à la FNCCR depuis 2014. La cotisation annuelle ne cesse de progresser chaque année et l'appel à cotisation pour 2017 est estimé à 39 000,00 €.

Après avoir échangé avec les membres, Monsieur le Président propose de mettre fin à l'adhésion du SEZEO auprès de la FNCCR à compter de 2018.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### **12. INFORMATIONS**

- Compétence Éclairage Public

Le cabinet CITEOS présentera le 18 octobre 2017 différentes propositions pour la mise en œuvre de la compétence éclairage public à l'échelle du syndicat à partir des éléments récoltés grâce à l'audit EP.

- Communes urbaines

Monsieur le Président informe les membres de la réflexion engagée concernant la participation du SEZEO aux communes urbaines.

Le taux actuellement fixé à 10% mérite d'être ajusté.

- Montage des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Conseil Départemental souhaite que le SEZEO soit porteur des dossiers de demande de subvention des communes quand c'est le syndicat qui a la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

Les modalités de mise en œuvre sont en train d'être définies avec le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Président,  
Olivier FERREIRA



<b>60636</b>	<b>SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE</b>	<b>DM n°3 2017</b>
Code INSEE	SEZEO GÉNÉRAL	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

DM n°3-2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2762-1626-816 : RAVENEL	0.00 €	21 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2762-1628-816 : ROSOY	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2762-1632-816 : TRICOT	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2762-1717-816 : NÉRY	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2762-1718-816 : PONPOINT	0.00 €	13 360.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2315-1626-816 : RAVENEL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 500.00 €
R-2315-1628-816 : ROSOY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-2315-1632-816 : TRICOT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 000.00 €
R-2315-1717-816 : NÉRY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-2315-1718-816 : PONPOINT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 360.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>95 860.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>95 860.00 €</b>
D-2315-1626-816 : RAVENEL	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1628-816 : ROSOY	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1632-816 : TRICOT	0.00 €	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1717-816 : NÉRY	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1718-816 : PONPOINT	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1719-816 : BAZICOURT	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	266 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>266 000.00 €</b>	<b>266 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811626-816 : RAVENEL	0.00 €	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811626 : RAVENEL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>140 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811628-816 : ROSOY	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811628 : ROSOY</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811632-816 : TRICOT	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811632 : TRICOT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811717 : NERY	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811717 : NERY</b>	<b>0.00 €</b>	<b>95 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811718-816 : PONTPOINT	0.00 €	280 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811718 : PONTPOINT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-45821626-816 : RAVENEL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
<b>TOTAL R 45821626 : RAVENEL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>140 000.00 €</b>
R-45821628-816 : ROSOY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
<b>TOTAL R 45821628 : ROSOY</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>
R-45821632-816 : TRICOT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €
<b>TOTAL R 45821632 : TRICOT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>
R-45821717 : NERY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	95 000.00 €
<b>TOTAL R 45821717 : NERY</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>95 000.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

<b>60636</b> Code INSEE	<b>SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE</b> SEZEO GÉNÉRAL	<b>DM n°3 2017</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

DM n°3-2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45821718-816 : PONTPOINT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	280 000.00 €
<b>TOTAL R 45821718 : PONTPOINT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>266 000.00 €</b>	<b>1 121 860.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>855 860.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>855 860.00 €</b>		<b>855 860.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser